

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية  
République Algérienne Démocratique et Populaire  
Ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme Hospitalière  
Centre Hospitalo-universitaire de Bejaia

NIF:41201600000606600001

Avis d'infirctuosité

En application des dispositions de l'article 40 du décret présidentiel N°15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, le Centre Hospitalo-universitaire de Bejaia déclare l'infirctuosité relatif à la consultation N°48/2019 portant approvisionnement du CHU de Bejaia en milieux de culture:

Lots	Attributaire	NIF	Note technique	Note financière	Note globale	Montant en DA/TTTC	Observation
<u>Lot N° 03:</u>							
Les galeries et leurs additifs							Infirctueux

Aucun pli n'a été réceptionné

Selon les dispositions de l'article 82,alinéa 04 du décret présidentiel N°15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public , les candidats et les soumissionnaires qui souhaitent prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs candidatures, offre technique et financière, à se rapprocher de ses services, au plus tard trois (03) jours à compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire, pour leur communiquer ces résultats, par écrit et selon les dispositions de l'article 82, alinéa 03 du décret présidentiel N° 15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, les soumissionnaires qui contestent le choix du service contractant ont un délai de dix (10) jours à compter du premier jours de l'affichage de l'avis d'infirctuosité.

03 NOV. 2019  
.....

Fait à Bejaia, Le.....  
Le Directeur Général

